

Prix et distinctions

Enseignement et recherche

Édition 2022

Faculté des
sciences sociales



UNIVERSITÉ
LAVAL

L'édition 2022 du concours « Prix et distinctions » est désormais lancée!

Ce concours a pour objectif de valoriser l'excellence en enseignement et en recherche en remettant des prix et distinctions aux professeures et professeurs, aux chargées et chargés de cours ou d'enseignement et aux professionnelles et professionnels de recherche lors d'un événement officiel.

8 PRIX ET DISTINCTIONS

CATÉGORIE ENSEIGNEMENT

Professeure et professeur adjoint
Professeure et professeur agrégé ou titulaire
Chargée et chargé de cours ou d'enseignement
Encadrement aux études supérieures

CATÉGORIE RECHERCHE

Mobilisation des connaissances
Mentorat auprès des stagiaires postdoctoraux et professeures-chercheuses et
professeurs-chercheurs en début de carrière
Chercheuse et chercheur émergent
Professionnelle et professionnel de recherche

Date limite de soumission des dossiers de candidature : 30 novembre 2022

Date d'annonce des lauréates et lauréats : 16 janvier 2023

Soirée de remise officielle des prix et distinctions : Hiver 2023

PRIX EN ENSEIGNEMENT

Ce concours vise à valoriser l'excellence en enseignement et en encadrement d'étudiantes et d'étudiants à la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval. Plus spécifiquement, il vise à :

- Reconnaître la contribution exceptionnelle des professeures et professeurs, des chargées et chargés de cours ou d'enseignement sur le plan de l'enseignement aux trois cycles d'études;
- Souligner leur engagement et leur souci d'innover en faisant preuve de créativité, à la fois dans leurs pratiques pédagogiques et dans les moyens utilisés pour favoriser l'apprentissage;
- Reconnaître l'excellence des professeures et professeurs dans leur rôle d'encadrement pour les étudiantes et les étudiants aux cycles supérieurs.

CATÉGORIES

1. Professeure et professeur adjoint
2. Professeure et professeur agrégé ou titulaire
3. Chargée et chargé de cours ou d'enseignement
4. Encadrement aux études supérieures

ADMISSIBILITÉ

Chaque département ou école peut soumettre une seule candidature par catégorie. La personne candidate doit obtenir l'autorisation de sa directrice ou de son directeur d'unité avant de pouvoir déposer sa candidature.

La ou le récipiendaire d'un prix n'est pas admissible à ce concours pour les deux prochaines éditions. Il est possible que plus d'une ou qu'aucune candidature ne soit retenue pour une catégorie.

Le dossier de candidature doit comporter un document d'un maximum de 2 pages (interligne simple, Times New Roman 12, en format PDF), expliquant pourquoi la candidature mérite

d'être retenue pour la catégorie. Ce document devrait contenir au moins les informations suivantes :

Pour les catégories 1, 2 et 3 :

- La liste des cours enseignés, en précisant leur titre, le nombre de personnes inscrites et la fréquence à laquelle ils ont été enseignés au cours des trois dernières années;
- Un aperçu des évaluations de cours;
- La qualité du dossier en ce qui a trait à l'enseignement.

Pour la catégorie 4 :

- Description des différentes manières dont vous accompagnez les étudiantes et étudiants de cycles supérieurs dans leur parcours;
- Description de votre contribution, de même que les retombées observées;
- En annexe, ajouter un tableau ou curriculum vitae présentant la liste des étudiantes et étudiants supervisés, leur programme, la date d'admission et de diplomation, s'il y a lieu et la liste des articles publiés par ces étudiantes et étudiants.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les critères sont basés sur la qualité de l'enseignement ou de l'encadrement, son impact et son rayonnement :

- Qualité de la pédagogie : stimulante, motivante, originale ou innovante;
- Mise à jour des enseignements;
- Qualité de l'encadrement des étudiantes et étudiants;
- Utilisation d'une diversité d'approches pédagogiques (ex. enseignement à distance, formation hybride, etc.);
- Pratiques innovantes visant à favoriser la réussite, la persévérance et la diplomation.

Le comité de sélection est formé du doyen et des vice-doyennes aux études et à la recherche.

DÉPÔT DES DOSSIERS

Les dossiers de candidatures (1 seul document PDF) doivent être déposés en ligne via le [formulaire électronique](#) prévu à cet effet, au plus tard le **30 novembre 2022**.

RENSEIGNEMENTS

Pour toute question, contactez vice-decanat-etudes@fss.ulaval.ca.

PRIX EN RECHERCHE

CATÉGORIES

Afin de promouvoir l'excellence en recherche, la Faculté décerne quatre distinctions honorifiques visant à reconnaître les efforts accomplis en recherche :

1. Mobilisation des connaissances
2. Mentorat auprès des stagiaires postdoctoraux et professeures-chercheuses et professeurs-chercheurs en début de carrière
3. Chercheuse et chercheur émergent
4. Professionnelle et professionnel de recherche

ADMISSIBILITÉ

Chaque département ou école peut soumettre une seule candidature par catégorie. La personne candidate doit obtenir l'autorisation de sa directrice ou de son directeur d'unité avant de pouvoir déposer sa candidature.

La personne qui se voit octroyer un prix n'est pas admissible à ce concours pour les deux éditions suivantes. Il est possible que plus d'une candidature soit retenue ou qu'aucune candidature ne soit retenue pour une catégorie ou une autre.

Ce concours est ouvert à tout membre régulier du corps professoral de la Faculté des sciences sociales. Dans le cas du prix réservé aux professionnelles et professionnels de recherche, la candidature doit être déposée par un membre du corps professoral de la Faculté des sciences sociales.

Le dossier de candidature doit comporter un document d'appui joint en format PDF au formulaire électronique, expliquant pourquoi la candidature mérite d'être retenue pour la catégorie. **Les éléments à préciser dans ce document sont détaillés pour chacune des catégories dans les pages qui suivent.**

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les critères d'évaluation sont détaillés pour chacune des catégories dans les pages qui suivent.

Le comité de sélection est formé du doyen et des vice-doyennes aux études et à la recherche.

DÉPÔT DES DOSSIERS

Les dossiers de candidatures (1 seul document PDF) doivent être déposés en ligne via le [formulaire électronique](#) prévu à cet effet, au plus tard le **30 novembre 2022**.

Pour toute question, contactez vice-decanat-recherche@fss.ulaval.ca.

1. MOBILISATION DES CONNAISSANCES

La mobilisation et le transfert des connaissances font partie intégrante des projets de recherche financés et permettent d'augmenter l'impact de la recherche en sciences sociales en favorisant les échanges de connaissances. Elle est issue d'une création conjointe par les professeures-chercheuses et professeurs-chercheurs et les personnes qui bénéficieront de ces connaissances. Pour les Fonds de recherche du Québec « la mobilisation des connaissances renvoie à l'idée que les connaissances issues de la recherche ou les résultats de recherches mènent, à moyen et à long terme, à l'action (innovations technologiques, médicales, sociales sous forme de produits, de procédés, de pratiques, de politiques, etc.) et à un changement qui répond à des préoccupations, besoins ou problèmes des milieux en lien avec l'objet de la recherche »¹.

Éléments à inclure dans le dossier :

- Décrire brièvement le projet de recherche²;
- Expliquer l'activité ou les activités de mobilisation des connaissances privilégiées et mettre en évidence le processus de transfert des connaissances, en spécifiant les acteurs concernés;
- Identifier les retombées et préciser en quoi cette mobilisation des connaissances a permis d'augmenter l'impact des résultats de votre recherche.

Présentation du dossier :

- Remplir le [formulaire électronique](#) prévu à cet effet;
- Présentez les éléments appuyant votre candidature dans un document ne dépassant pas deux pages (interligne simple, Times New Roman 12 points, prévoir des marges minimales de 1,5 cm), à téléverser dans le formulaire électronique.

Critères d'évaluation :

- Originalité de l'activité ou des activités;
- Diversité des actrices et acteurs visés;
- Retombées du transfert des connaissances.

¹ [Stratégie de mobilisation des connaissances](#), FRQ, 2014-2017.

² Les projets présentés peuvent avoir été financés par une variété d'organismes.

2. MENTORAT AUPRÈS DES STAGIAIRES POSTDOCTORAUX ET PROFESSEURES-CHERCHEUSES ET PROFESSEURS-CHERCHEURS EN DÉBUT DE CARRIÈRE

Ce prix vise à reconnaître le dévouement des professeures-chercheuses et professeurs-chercheurs qui accompagnent les stagiaires postdoctoraux ainsi que les professeures-chercheuses et professeurs-chercheurs en début de carrière. Pour être considéré en début de carrière, la professeure ou le professeur doit être en poste depuis moins de 5 ans. Le processus de mentorat peut avoir été mis en place au sein d'un département, d'une école ou d'un centre de recherche, de façon formelle ou informelle.

Les mentores et mentors sont des personnes généreuses de leur temps et qui facilitent l'intégration des stagiaires postdoctoraux et de leurs jeunes collègues au milieu universitaire de la recherche. Les mentores et mentors informent, formulent des conseils constructifs et partagent leur sagesse, mais aussi accompagnent, encouragent, rassurent et donnent confiance. Par leurs qualités personnelles et leur implication, les mentores et mentors ont un impact significatif dans le soutien de la relève. Ils et elles croient profondément en l'apport de la relève et sont souvent des sources d'inspiration. Ils et elles contribuent à bien intégrer les nouveaux membres du corps professoral dans les circuits de la recherche, en aidant notamment dans la planification du travail, l'établissement de stratégies de financement de la recherche, la relecture des demandes de subvention ou de projets d'articles.

Éléments à inclure dans le dossier :

- Décrire les différentes manières dont le mentorat a été bénéfique dans l'établissement de leur carrière en recherche;
- Préciser en quoi cette candidature se distingue ou mérite d'être soulignée.

Présentation de la candidature :

- Remplir le [formulaire électronique](#) prévu à cet effet;
- Présenter les éléments appuyant votre candidature dans un document ne dépassant pas deux pages (interligne simple, Times New Roman, 12 points, prévoir des marges minimales de 1,5 cm); il est possible d'ajouter, dans le même document PDF à téléverser, une lettre d'une page d'une personne mentorée qui précise les bénéfices du mentorat pour son cheminement;
- Le dossier est préparé par la mentore ou le mentor. Il n'est pas nécessaire que cette personne ait été identifiée de façon explicite au sein de l'unité. Il est certain que le mentorat inclut aussi l'enseignement, mais le présent prix vise à reconnaître **l'accompagnement en recherche.**

Critères d'évaluation :

- Qualités exceptionnelles de mentor;
- Capacité à mobiliser les stagiaires postdoctoraux ainsi que les professeures-chercheuses et professeurs-chercheurs en début de carrière.

3. CHERCHEUSE ET CHERCHEUR ÉMERGENT

Ce prix vise à reconnaître les efforts d'un nouveau membre du corps professoral qui contribue, de façon remarquable, à enrichir les connaissances dans son domaine de recherche.

Éléments à inclure dans le dossier :

- Identifier les principales réalisations en recherche depuis l'entrée en fonction dans un poste de professeure ou professeur à l'Université Laval (projets de recherche, publications dans des revues internationales, participation à l'organisation d'événements, colloques ou séminaires, etc.);
- Mentionner les réseaux de collaboration ainsi que l'établissement de liens avec des collègues d'autres disciplines;
- Préciser la diffusion des connaissances auprès de la communauté scientifique et auprès des milieux de pratique;
- S'il y a lieu, expliquer l'implication des étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs.

Admissibilité :

- Obtention du diplôme le plus élevé depuis moins de 5 ans;
- Détenir un poste de professeure ou professeur depuis moins de 5 ans au sein de la Faculté des sciences sociales.

Présentation de la candidature :

- Remplir le [formulaire électronique](#) prévu à cet effet;
- Présenter le CV scientifique **ET** une lettre de présentation d'un maximum de deux pages (interligne simple, Times New Roman, 12 points, prévoir des marges minimales de 1,5 cm); le CV et la lettre doivent être téléversés en un seul document PDF, dans le formulaire électronique.
- Le dossier est présenté par la personne candidate; elle doit démontrer les réalisations en recherche et les efforts accomplis.

Critères d'évaluation :

- Capacité et dynamisme en recherche;
- Contribution au développement de connaissances;
- Publications (nombre, facteur d'impact, etc.);
- Stratégies de diffusion et de transfert des connaissances.

4. PROFESSIONNELLE ET PROFESSIONNEL DE RECHERCHE

Leur contribution au développement et à la réalisation des activités de recherche à la Faculté des sciences sociales étant indéniable, ce prix vise à reconnaître le travail accompli par les professionnelles et professionnels de recherche (PPR) qui soutiennent, jour après jour, les membres du corps professoral dans la réalisation de leurs travaux de recherche.

Éléments à inclure dans le dossier :

- Présenter un bref résumé du parcours de la ou du PPR, précisant notamment depuis combien de temps cette personne travaille avec vous;
- Expliciter les différentes manières dont la ou le PPR soutient vos travaux de recherche ou participe à la coordination du regroupement de recherche;
- Préciser en quoi son apport est bénéfique pour les professeures et professeurs et les étudiantes et étudiants;
- Préciser en quoi cette candidature se distingue ou mérite d'être soulignée.

Admissibilité

Cette reconnaissance est remise à une ou un PPR qui :

- Détient minimalement un baccalauréat;
- Compte au moins 2 années d'expérience à ce titre;
- La rémunération doit être tirée de fonds de recherche.

Chaque département ou école peut soumettre une seule candidature. Il faut que vous ayez la confirmation de votre directrice ou directeur d'unité avant de soumettre la candidature. La personne récipiendaire du prix n'est pas admissible aux deux concours suivants.

Présentation de la candidature :

- Remplir le [formulaire électronique](#) prévu à cet effet;
- Téléverser, dans le formulaire électronique, une lettre ne dépassant pas deux pages (interligne simple, Times New Roman, 12 points, prévoir des marges minimales de 1,5 cm) et expliquant pourquoi la candidature devrait être retenue, et y annexer le curriculum vitae de la ou du PPR (dans le même document PDF);
- Le dossier doit être soumis par une professeure ou un professeur régulier de la Faculté des sciences sociales.

Critères d'évaluation :

- Qualité globale du dossier;
- Niveaux d'implication dans le soutien aux travaux de recherche.